

N/REF : 23/12/2024 12H06 C:024972 I:30453
V/REF : 5365
V/Email reçu le Lundi 23/12/2024 a 12H06

SDC '5/7/9 Rue de l'Oisans'
C/O CABINET HEURTIER
6 PLACE VICTOR HUGO
38100 GRENOBLE

IMMEUBLE : 5/7/9 OISANS
5/7/9 RUE DE L'OISANS
38240 MEYLAN

St Martin-H, le 27 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 7 RUE DE L'OISANS - MEYLAN - RESIDENCE CHARTREUSE
CONTACT MR MARTIN 06 77 19 45 40

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT DANS LES CAVES DU BATIMENT 7

Donneur d'ordre : M. G JULLIEN

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 23/12/2024 A 11H00
CONTROLE DE L'EXTERIEUR ET DE L'INTERIEUR DES CAVES
PAS DE TRACE DE CANALISATION BOUCHER
PAS DE CANALISATIONS AU SOL
SUSPICION D'UNE INFILTRATION PAR LE SOL DU AU PLUIES

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 27/12/24 a 10H05 M. G JULLIEN

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
0,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	88,45

TOTAL H.T.	88,45
T.V.A. a 10,00%	8,84
TOTAL T.T.C.En EURO	97,29

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN